

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2023

Date d'affichage de convocation
12 MAI 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **20**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 22 mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Raymond BESCO, Magali DOUSSE à Fabienne BELLIN-WEILL, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON à Jean TANCEREL, Denis VERGNIAULT à Patrick MARQUET, Slimane MOALLA à Nicolas LARGESSE, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD, Stéphane BOUCHARD à Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

22 MAI 2023

Objet :

**Budget - exercice 2023- Décision
modificative n°1**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster le budget 2023 par décision modificative n°1 telle que ci-dessous dont les mouvements s'équilibrent à 197 969,04 € en section d'investissement,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté par chapitre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} et unique : APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle que détaillée comme suit :

Section Investissement :

Section Investissement			Dépenses		Recettes	
Sens	Chapitre	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	041	2313		197 969,04 €		
Total			- €	197 969,04 €	- €	- €
R	041	238				197 969,04 €
Total			- €	- €	- €	197 969,04 €
TOTAL INVESTISSEMENT				197 969,04 €		197 969,04 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : 24 MAI 2023

Certifiée exécutoire le : 24 MAI 2023

Le Maire

Le Secrétaire de Séance



B. HOUILLON



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).